

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022

- PROCÈS-VERBAL -

Monsieur le Président ouvre la séance. Il donne lecture des pouvoirs :

- Cécile DREURE à François GILET (*début de séance*)
- Christophe HERMOUET à Laurence BEAUPEU
- Bernard QUENAULT à Patrick DURAND
- Nathalie GOSSELIN à Patricia LEJEUNE
- Sébastien ALLAIN à Malik ABDALLAH
- Maximilien SCHNEL à David BÉLY
- Françoise RAYNAUD à Anne AUBIN-SICARD
- Jacques BESSEAU à Pierre LEFEBVRE (*début de séance*)
- Philippe PORTÉ à Sylvie DURAND
- Laurent FAVREAU à Thierry GANACHAUD (*début de séance*)

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur François GILET en qualité de secrétaire de séance.

Il précise que le point n° 2 « Actualisation des paramètres d'évaluation des locaux professionnels » est retiré de l'ordre du jour et que les deux questions orales qui ont été déposées par les représentants des conseillers communautaires d'opposition seront traitées en fin de séance. Il appelle ensuite aux remarques sur le procès-verbal de la séance du Conseil du 5 juillet 2022. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président donne la parole aux rapporteurs des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1. Dégrèvement de la taxe foncière sur le non-bâti pour les jeunes agriculteurs

Manuel GUIBERT : Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'accorder un dégrèvement de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs, pour sa part intercommunale et sur une durée de cinq ans.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

2. Actualisation des paramètres d'évaluation des locaux professionnels

Dossier retiré de l'ordre du jour.

3. Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales - Répartition du reversement 2022

Manuel GUIBERT : Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'approuver l'attribution de l'intégralité du reversement de l'ensemble intercommunal du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) notifié en 2022 à La Roche-sur-Yon Agglomération, conformément au Pacte fiscal et financier 2021-2026.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

4. Fonds de concours : Commune de La Ferrière - Transformation du pôle culturel en Hôtel-de-ville

Manuel GUIBERT : Le Pacte fiscal et financier 2021-2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est ainsi proposé au Conseil d'Agglomération d'attribuer à la commune de La Ferrière un fonds de concours pour un montant de 668 445 euros au titre des enveloppes de base et additionnelle, pour la transformation du pôle culturel en Hôtel-de-ville (641 576 euros d'enveloppe de base et 26 869 euros d'enveloppe additionnelle).

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

5. Fonds de concours : Commune de Fougeré - Travaux d'aménagement de la rue des Roses

Monsieur le Président : Le Pacte fiscal et financier 2021-2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'attribuer à la commune de Fougeré un fonds de concours de 30 000 euros au titre de son enveloppe de base, pour des travaux d'aménagement de la rue des Roses.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

6. Fonds de concours : Commune de Mouilleron-le-Captif - Aménagement de la future aire de loisirs des Nouettes (phase 1)

Manuel GUIBERT : Le Pacte fiscal et financier 2021-2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'attribuer à la commune de Mouilleron-le-Captif un fonds de concours de 100 000 euros au titre de son enveloppe de base, pour les travaux d'aménagement de la future aire de loisirs des Nouettes (Phase 1).

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

7. Acceptation du mode de règlement en ANCV coupons sports

Manuel GUIBERT : Le coupon sport est une coupure nominative. Entièrement dédié à la pratique sportive, il permet de régler les adhésions, licences, abonnements, cours et stages sportifs à moindre coût.

Compte tenu de la demande croissante des usagers, il est proposé au Conseil d'Agglomération d'autoriser les ANCV coupons sports comme mode de paiement pour les activités correspondantes proposées par l'Agglomération.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

8. Marchés publics de travaux, fournitures ou services - Autorisation de signature d'avenants

Manuel GUIBERT : Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'autoriser la signature des avenants suivants :

- Fourniture d'équipements de sécurité informatique et prestations de services associées - Avenant n° 1 ;
- Fourniture, installation, configuration et maintenance des réseaux téléphoniques et des équipements actifs - Avenant n° 2 ;
- Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle - Avenants aux lots n° 1, 3, 4, 5 et 6 ;
- Assistant à Maîtrise d'ouvrage pour l'audit de fins de contrats et mise en place du nouveau mode de gestion de l'assainissement - Avenant n°1 ;
- Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement des espaces publics du quartier de La Vigne aux roses ;
- Aménagement du site et du centre Beautour - Avenants aux lots n° 4, 7, et 8.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

9. Gestion par voie de délégation de service public des pépinières d'entreprises de La Roche-sur-Yon Agglomération - Choix du délégataire et approbation de la convention

Thierry GANACHAUD : Par délibération du 14 décembre 2021, le Conseil communautaire a décidé de lancer une procédure de concession de services, sous forme de délégation de service public comme mode de gestion et d'animation des pépinières d'entreprises. La procédure du choix du candidat arrivant à son terme, il est proposé au Conseil de retenir la société ORYON en qualité de délégataire du service public pour la gestion et l'animation des pépinières de La Roche-sur-Yon Agglomération à compter du 1^{er} novembre 2022, pour une durée de trois ans.

Nicolas HÉLARY : « Nous voterons pour cette délibération puisqu'il s'agit d'accompagner les entreprises. Cependant, et il s'agit certainement d'un prélude à la discussion que nous aurons tout à l'heure concernant le Plan climat, il est regrettable que cette proposition ne mentionne pas une seule fois la question environnementale, ou du moins la préparation des entreprises aux crises climatiques ou énergétiques, ainsi que leur responsabilité environnementale face au réchauffement climatique. Je l'avais déjà signalé lorsque le cahier des charges de la délégation de service public avait été présenté ici-même. C'est assez révélateur et emblématique, puisque vous nous aviez dit la dernière fois que ces questions étaient évidentes, alors qu'elles ne le sont finalement pas. En effet, il n'est pas du tout évident pour un entrepreneur qui se lance d'avoir une vision à long terme sur ce que sera son activité dans quelques années. Or, nous devrions en tant que collectivité être moteur sur ces sujets pour les accompagner et les faire réfléchir à ce que sera leur entreprise demain, de façon à ce qu'elle perdure dans le temps. »

Thierry GANACHAUD : « Je rappellerai simplement que le délégataire qui a été retenu est la SAEM ORYON, et que cette structure est tout de même le bras armé de la Collectivité. »

Question adoptée à l'unanimité par 36 voix pour.

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Luc BOUARD, Monsieur Yannick DAVID, Madame Anne AUBIN-SICARD, Madame Françoise RAYNAUD, Monsieur Malik ABDALLAH, Monsieur Bernard QUENAULT, Madame Frédérique PÉPIN, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Manuel GUIBERT.

10. Tarification des zones d'activités économiques

Yannick DAVID : Lors du transfert des Zones d'activités économiques (ZAE) des communes à La Roche-sur-Yon Agglomération en 2010 et en 2017, des prix de commercialisation ont été fixés. Le contexte a évolué fortement avec une augmentation des prix de marché, et une accélération des demandes d'entreprises couplée à une raréfaction du foncier. Il convient donc de réviser la tarification des ZAE afin de poursuivre un développement harmonieux du territoire

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

1 Abstention : Madame Joëlle DELAMURE.

11. Concessions d'aménagement des zones d'activités économiques - Adoption des comptes rendus financiers 2021

Yannick DAVID : Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'approuver les comptes rendus financiers 2021 des Zones d'activités économiques gérées par ORYON sous le régime de la concession.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

12. Protocole d'accord du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) 2022-2025

Yannick DAVID : Le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) est un dispositif d'accompagnement pour le retour à l'emploi des personnes éloignées de l'emploi. Le PLIE est piloté par La Roche-sur-Yon Agglomération depuis 2015 et est co-financé par les fonds sociaux européens. Le protocole d'accord signé par l'Agglomération, le Département et l'Etat précise les missions, le territoire d'intervention, les publics et les orientations du PLIE.

Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les termes du protocole d'accord du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) 2022-2025 et d'autoriser sa signature.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

13. Avenant à la convention de subventionnement pour l'achat de Pass numériques

Yannick DAVID : L'agglomération de La Roche-sur-Yon, en partenariat avec la Ville et le CCAS, est lauréate d'un appel à projet de l'Etat (ANCT) pour le déploiement du Pass numérique. L'Etat co-finance ainsi à 50 % le montant des chèquiers distribués aux publics les plus fragiles pour accéder à des formations de prise en main des outils numériques. Ce co-financement a fait l'objet d'une convention de subventionnement du 1^{er} novembre 2020 au 31 décembre 2022.

Il est donc proposé au Conseil d'Agglomération de signer un avenant à la convention pour prolonger le délai, et assurer ainsi le co-financement de l'ANCT jusqu'à la fin de la distribution des Pass numériques.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

14. Restauration de l'œuvre « Les animaux de la place » - Sculptures en mouvement implantées place Napoléon - Autorisation de signature du marché

Yannick DAVID : Il est proposé au Conseil Agglomération d'autoriser la signature du marché relatif à la restauration de l'œuvre « Les Animaux de la Place », sculptures en mouvement implantées place Napoléon à La Roche-sur-Yon.

Au regard des droits d'exclusivité détenus sur l'œuvre, ainsi que de la nécessité de performances artistiques et techniques pour travailler sur l'œuvre, il est proposé au Conseil de conclure un marché public avec la compagnie La machine, sans publicité ni mise en concurrence, conformément aux dispositions de l'article R. 2122-3 du code de la commande publique. Pour les quatre bassins, le montant du marché s'élève à 967 498,23 euros H.T., soit 1 160 997,88 euros T.T.C.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

15. Convention d'application du volet Enseignement supérieur recherche et innovation du Contrat de plan Etat-Région 2021-2027

Yannick DAVID : La convention d'application concerne le financement et le suivi du volet Enseignement supérieur recherche et innovation (ESRI) du Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 pour le département de la Vendée. Cette dernière prendra fin le 31 décembre 2029.

Le CPER, volet Vendée, représente un coût total de 2 258 000 euros pour l'Agglomération, répartis sur les quatre opérations suivantes :

- Rénovation thermique des bâtiments du CUD : 1 250 000 euros ;
- Construction de la salle omnisport : 750 000 euros ;
- Réseau régional numérique-*data center* : 53 000 euros ;
- Equipement de recherche Cyclo'Eautron : 205 000 euros.

Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver la mise en œuvre de ce dispositif.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

16. Subvention complémentaire à Proxinnov

Yannick DAVID : La Roche-sur-Yon Agglomération accompagne la filière d'excellence robotique afin de soutenir le développement économique sur le territoire. Ainsi, une subvention de 30 000 euros a été accordée à l'association Proxinnov lors du vote du budget primitif 2022, afin de structurer et d'animer cette filière.

Proxinnov vient de définir le programme stratégique 2025 visant à développer l'intervention de l'association à destination des entreprises. Proxinnov a sollicité une subvention complémentaire de 70 000 euros pour l'année 2022, afin d'engager la mise en œuvre de cette ambition 2025. Il est donc proposé au Conseil d'Agglomération d'approuver le versement de cette subvention complémentaire.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

17. Approbation du Plan climat air énergie territorial (PCAET) 2022-2027 de La Roche-sur-Yon Agglomération

Anne AUBIN-SICARD : Conformément à la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique et pour la croissance verte (TEPCV) La Roche-sur-Yon Agglomération s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan climat air énergie territorial (PCAET).

Le PCAET a pour objet de décliner, à l'échelle locale, une stratégie de lutte face au changement climatique global. Il définit des objectifs, ainsi qu'un programme d'actions, et coordonne l'implication de l'ensemble des acteurs autour des thématiques suivantes : réduction de la consommation d'énergie, réduction de la production de gaz à effet de serre, réduction des polluants atmosphériques, développement des énergies renouvelables, adaptation du territoire face au changement climatique pour le rendre plus résilient.

Il est donc proposé au Conseil d'Agglomération d'approuver le PCAET de La Roche-sur-Yon Agglomération tel que présenté en annexe.

Guy BATIOU : « Comme je ne pourrai pas répondre à tout, je vous renvoie à mes interventions passées, puisque nous avons déjà souvent parlé de certains sujets. Par conséquent, je m'attacherai davantage au fond de cette délibération.

Cela fait maintenant six mois que nous attendions ce rapport, puisqu'il a été repoussé en mars et en juin, puis au mois de septembre. Je pensais donc qu'il y aurait eu des évolutions marquantes entre-temps. Or, nous avons surtout des thématiques à l'état de projets du futur PLUI et du futur PAT. Nous voyons donc mal comment ces études seront intégrées, puisque nous ne connaissons pas encore le contenu définitif de ces plans.

Bien entendu, nous nous félicitons de l'évolution des transports collectifs, ou encore de la mise en place de la plateforme de rénovation énergétique, qui est indispensable depuis l'abandon des espaces Info énergie. D'autre part, nous nous félicitons également de l'accompagnement du Sydev, financeur et accompagnateur des PCAET vendéens, surtout en matière de cohérence locale entre les différentes communautés.

Comme vous l'avez dit, ce document compte plus de 500 pages. Cependant, comme nous ne l'avons reçu que vendredi dernier, il était difficile d'en avoir une lecture sereine et approfondie. En ce qui me concerne, cela représente une entrave à un travail précis d'examen, de commentaires constructifs, et de critiques. Il faut donc absolument faire évoluer ce genre de pratique, car il n'est vraiment pas évident de lire un tel rapport en six jours, et nous ne pouvons pas faire correctement notre travail ensuite. De plus, vous nous proposez un brouillon entre les pages 200 et 234 : mots rajoutés à la main, numérotation manuelle, photocopies de piètre qualité, documents copiés et photocopiés sur des pages différentes, pages orientées à 90 degrés rendant la lecture quasi-impossible. Est-ce un tel document non finalisé qui a été examiné en Bureau et que nous allons voter ce soir, avant d'être transmis, alors que cette délibération est repoussée depuis six mois ? Enfin, à ma connaissance, ce PCAET n'a pas non plus été débattu dans tous les Conseils municipaux. Par conséquent, combien de personnes ont lu ce document, qui engage fondamentalement l'avenir de l'Agglomération et de toutes nos communes ? Avec quelles connaissances et avis allons-nous pouvoir nous engager ce soir au nom de toutes ces communes ? Il s'agit pour moi d'un problème fondamental.

Concernant la délibération, il est bien écrit dans le document que « la lutte contre le réchauffement climatique est un enjeu de société majeur dont les collectivités territoriales doivent se saisir ». Nous sommes en effet tous d'accord, c'est bien le lieu de résilience et d'engagement pour la transition énergétique. L'élément nouveau est que nous savons dans quel cadre politique, et avec quelle vision, Monsieur le Président, vous engagez ce PCAET couvrant la période cruciale annoncée par le GIEC. Vous avez bien voulu nous l'expliquer à deux reprises. Premièrement, dans votre lettre de soutien au candidat Macron, dans laquelle vous dites : « avec Emmanuel Macron, nous investirons massivement dans le nucléaire, les énergies renouvelables, les logements et les véhicules ». Deuxièmement, dans le *Roche Plus*, dans lequel vous écrivez avec votre majorité : « Il ne peut y avoir d'indépendance politique sans indépendance énergétique. Nous pouvons être favorables à la consolidation de la filière nucléaire et, en même temps, inciter au développement des ENR ». Les deux sont donc complémentaires. Toutefois, je regrette toujours ce « en même temps », car je pense que vous comptez sur l'investissement massif dans le nucléaire pour arriver à cette autonomie en 2050 – ce qui est contradictoire avec la suite. Pourtant, les EPR attendus au mieux en 2040 et en 2045 arriveront trop tard, à un coût pléthorique, et contrairement à ce que vous dites, il n'y aura aucune indépendance énergétique, puisqu'aucun gramme d'uranium n'est extrait en France. Et encore, je ne parle même pas des déchets, de la sécurité, de la prolifération ou de la guerre car ces sujets sont beaucoup trop d'actualité. De plus, cette électricité est produite à au moins 200 kilomètres, et à 400 kilomètres pour les EPR. Pousserez-vous la logique d'autonomie jusqu'à demander des centrales nucléaires sur la côte ? Bonjour les touristes ! Ce fut notre engagement écologiste fondateur il y a 50 ans lorsqu'on a voulu mettre des centrales nucléaires à Olonne et à Brétignolles.

Ce PCAET s'inscrit donc dans cette vision politique. On repousse à une échéance tardive (2050) l'atteinte d'objectifs ambitieux (l'autonomie). Mais comme le relève la Mission régionale d'autorité environnementale : « les phases intermédiaires 2030 et 2040 sont très en-deçà du nécessaire et nettement inférieures aux stratégies nationales ». Or, ce qui importe, c'est le chemin pour y parvenir. Plus on diffère, plus on s'écarte, et plus la marche finale sera haute à franchir. Donc seules les politiques d'énergie massives et le recours rapide aux énergies renouvelables permettront de s'adapter à temps. Si nous voulons éviter le changement climatique, il est déjà trop tard. Par conséquent, nous sommes bien dans une période d'adaptation et de diminution. Sans ces politiques d'ampleur, ce PCAET donne à nos enfants la responsabilité d'atteintes d'objectifs d'un monde vivable en 2050.

Autre incidence en lisant la totalité du document, on ne pense pas l'énergie comme étant quelque chose de rare. En effet, on continue de construire des bâtiments consommateurs, alors qu'ils devraient être autonomes, et même producteurs d'énergie. Je vous renvoie à la crèche, ou encore à la SMAC, ainsi qu'aux différentes rénovations. Notre territoire ne s'adapte donc pas assez vite à de telles évolutions, et nous devons impérativement changer d'échelle. D'ailleurs, le séminaire du SCoT d'hier soir le soulignait : « il manque même les infrastructures nécessaires pour mobiliser massivement les transports collectifs et les modes doux, privilégiant de fait la voiture dans les aménagements et dans les urbanismes. De même, on ne répond pas à la demande de location de vélos électriques ».

Je vous renvoie maintenant aux témoignages figurant à la fin de ce document, concernant à la fois l'enquête publique et l'ensemble de nos interventions – qui ont été constantes dans ce domaine.

Tout d'abord, sur quoi appuyer ces critiques ? Il est écrit page 16 pour le PLH – comme pour le futur PLUI, le futur PAT, la future station d'épuration – : « il est difficile de juger le degré de leur intégration, alors que ces données ne sont pas encore connues. » Par conséquent, on ne voit pas comment vous pouvez chiffrer ce PCAET. Il est écrit page 17 pour le PGD : « augmentation de la part modale et des transports collectifs de 5 à 6 %, et des vélos de 2 à 4 % ». D'autre part, au regard de l'actualité et des constats d'utilisation récents, l'effort est insuffisant et inadapté, comme le confirme page 21 la part très faible (3,5 % seulement) des transports collectifs dans les déplacements « Agglos ». Or, ce PCAET devrait avoir une orientation globale plus ambitieuse vers les trains, les parkings-relais hors ville, desservis par des pistes cyclables, des voies de bus en site propre, etc., le tout assurant aussi la sécurité. En effet, les gens n'iront pas à vélo ou à pied s'ils ne sont pas en sécurité. D'ailleurs, plusieurs accidents dramatiques, dont des décès, l'ont confirmé cet été, sur ces axes toujours non protégés et non équipés.

A partir de la page 25, les données deviennent assez caduques, tant en coûts qu'en volumes, car le travail est réalisé sur des relevés datant de 2008 à 2016. Or, il y a quand même eu des évolutions marquantes depuis 2016, et en particulier depuis ces deux dernières années. Pourtant, en matière d'énergie, nous constatons déjà à l'époque que nous importions 170 millions d'euros et que nous en produisons seulement 7 millions, soit 4,7 % de l'énergie utilisée. Monsieur le Président du Sydev, malheureusement absent, nous annonçait dans la presse une hausse de 238 % de ses factures d'électricité – ce qui est sans doute bien inférieur à la réalité future. On mesure alors l'erreur dramatique d'avoir persisté coûte que coûte – c'est le mot juste – dans les contournements qui augmentent la circulation, et dans la construction de bâtiments qui ne produisent pas le moindre kilowatt/heure. Or, ce sont les deux secteurs les plus consommateurs et les plus polluants. Vous le savez, ces sujets ont été évoqués plusieurs fois ici. Quand on ne veut pas voir, on ne voit pas, et je ne vois pas d'inflexion radicale en ce sens dans ce PCAET, qui pourrait répondre à cette évolution sur ces cinq ou six dernières années.

S'agissant des énergies renouvelables, les chiffres datent là aussi de 2008 à 2016. On notait déjà que le bois énergie progressait de 1,14 %, et que les ENR progressaient de 0,4 % – c'est-à-dire des marges ridicules. Cela étant, nous ne pourrions que faire mieux et les prochaines statistiques seront forcément excellentes, car il n'est pas difficile de multiplier par deux. Ce seront donc les efforts que nous avons faits entre 2008 et 2016 qui seront payants entre 2058 et 2066, c'est-à-dire pour nos enfants. Or, nous n'avons pas fait ces efforts, et nous verrons même tout à l'heure que nous ne les ferons toujours pas jusqu'en 2026.

Une petite moitié de la consommation électrique se trouve dans le résidentiel. Il faut donc impérativement tout faire pour isoler, améliorer, et produire de l'énergie, compte tenu des pénuries annoncées. Je le dis maintenant, et c'est valable pour toute la suite, nous n'avons refusé aucune des actions proposées. Nous sommes bien dans l'ordre du changement d'échelle, des moyens alloués et des décisions politiques, ce qui ne veut pas dire que rien n'est fait. Que les choses soient bien claires.

Concernant les réseaux de chaleur – qui était un des tous premiers dossiers lorsque vous avez été élu et que nous avons défendu à l'époque –, je citerai un petit passage qui serait comique s'il n'était pas dramatique : « en 2013 et 2014, une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur alimenté avec de la biomasse a été conduite dans un contexte de baisse des prix du gaz. Cette étude n'avait pas montré la prépondérance du réseau face aux installations traditionnelles ». Je vous laisse apprécier la clairvoyance huit ans après.

Concernant les énergies renouvelables, et même s'il y a eu des évolutions depuis 2016, la carence ne nous permet pas de suivre les objectifs des différents plans, qu'ils soient régionaux ou nationaux. La marche sera donc très, très haute. Différentes pistes sont évoquées, souvent au conditionnel, alors que ce devrait être un impératif absolu de maximiser ces productions dans les délais les plus courts. Sur ce sujet, je ne peux laisser passer certaines affirmations du document. Sont notés par exemple parmi les points faibles des énergies renouvelables les coûts de production, considérés comme « plus élevés à court terme ». Actuellement, les prix de production et de vente des kilowatt/heures éoliens marins et terrestres se situent sous ceux du nucléaire, et les derniers prix de vente du gaz et du pétrole dépassent tout. Vous notez aussi « une disponibilité plus aléatoire ». Par exemple le solaire et l'éolien qui ne produisent pas de l'électricité en permanence. On appelle ce phénomène l'intermittence. Pour information, une centrale nucléaire sur deux est actuellement à l'arrêt. Si ce n'est pas de l'intermittence, je ne sais pas ce que c'est. Soit on note l'intermittence pour tout, soit on n'en parle pas du tout.

De ce fait, pour être utilisables à grande échelle, il est écrit que « les énergies renouvelables intermittentes doivent être accompagnées d'infrastructures de stockage (batteries ou systèmes complexes) qui augmentent les pollutions liées aux énergies renouvelables. Si cela n'est pas entièrement faux, c'est en revanche extrêmement simpliste, car il est rare qu'il n'y ait de vent ou de soleil nulle part dans la journée à l'échelle nationale. Des solutions Réseau se mettent en place, comme par exemple *Smart grid*, la sobriété ou les usages différés, et beaucoup d'autres choses encore. Si Monsieur le Président du Sydev était présent, je lui demanderai où nous allons avec de telles affirmations.

Concernant les gaz à effet de serre et autres polluants, comme attendu, ce sont les deux secteurs routiers et agricoles qui émettent le plus. Pour l'élaboration du plan lui-même, nous nous sommes exprimés à ce moment-là. Je ne reviendrai donc pas sur ce sujet. Néanmoins, je rappellerai simplement qu'il faudra impérativement travailler avec la population et les personnes de profession sur ces deux axes (routiers et agricoles), car on trouve uniquement des présidents et des vice-présidents d'agglomération dans le Copil. Si nous voulons embarquer la population dans une transition de cette ampleur, il est impératif de jouer avec l'apport associatif et citoyen pour une meilleure connaissance des enjeux.

Concernant la synthèse des objectifs (page 188), vous notez : « tous les objectifs fixés ne permettent pas l'atteinte des ambitions nationales, mais la Collectivité souligne son engagement et son implication dans la transition écologique énergétique en mettant en œuvre des scénarios intermédiaires ». Je traduis : « on n'est pas bon, mais c'est moins pire que si c'était plus mal ». Comment peut-on, après l'été passé et les urgences de tous ordres, présenter un tel tableau, où sont affichés des objectifs inférieurs au schéma régional et aux ambitions nationales déjà trop faibles à notre avis ? Cela confirme le scénario déjà adopté qui, comme déjà dit, concentre beaucoup trop d'efforts en fin de période – puisque les schémas de la page 190 montrent bien que les efforts qui seront faits de façon majeure seront fait après 2026, voire après 2029. Vous concluez d'ailleurs : « le scénario du territoire vise à attendre et à dépasser l'objectif national de réduction des consommations en 2050, mais ne permettra pas l'atteinte de l'objectif fixé pour 2030. Il s'en approche toutefois fortement ». Tous ceux qui ont fait un peu de mathématiques le savent, soit on s'approche, soit on s'éloigne selon la façon de lire. Tout dépend du sens dans lequel on met la courbe. Vous dites que « celui-ci est plus réaliste et adapté aux capacités du territoire et montre l'engagement de la Collectivité pour atteindre l'objectif après 2026, et entre 2026 et 2050 ». Le Territoire fait donc le choix de suivre une phase tendancielle – c'est-à-dire on continue comme avant – dans un premier temps, puis de mettre en œuvre des actions plus ambitieuses pour accentuer la baisse et atteindre les objectifs. Allez expliquer aux gens qu'on continue comme avant pendant encore quelques années, mais que juré promis après – peut-être d'ailleurs quand nous ne serons plus là – nos successeurs feront tout ce qu'il faut. On s'y engage. A mon avis, ce n'est pas responsable, et ces données expriment une forme de déni de l'urgence climatique. Avec ça, on continue à prendre du retard pour ce qui est des gaz à effet de serre, qui, je le rappelle, durent un siècle au minimum. Cela signifie donc que ce que nous faisons maintenant servira à protéger les gens dans les cent prochaines années. Or, je pense qu'il est urgent de dépasser tous ces objectifs, avec tous les moyens possibles.

En plus, le document persiste, puisque vous écrivez pour les bâtiments publics qu'il y aura « des programmes de rénovation de bâtiments ou des constructions de nouveaux bâtiments moins consommateurs d'énergies ». Mais alors, le retard sera considérable, puisqu'aucun bâtiment qui sera construit maintenant ou à l'avenir ne doit se contenter de consommer moins. Ils ne doivent plus du tout consommer d'énergie en autonomie relative. De plus, le scénario retenu page 192 ne permet pas l'atteinte de l'objectif réglementaire en 2030, mais vise seulement à couvrir la consommation énergétique en 2050. C'est là où il y a contradiction avec le soutien au nucléaire et aux ENR. Ce doit être l'un ou l'autre et c'est aujourd'hui que tout se joue, car des dizaines de personnes basculent dans la précarité. Il faut donc agir maintenant et se conformer *a minima* aux objectifs réglementaires. Vous écrivez que le scénario choisi est plus réaliste, mais cela est dû à l'attente, et vous continuez de l'accentuer jusqu'en 2026. On nous expliquera encore en 2030 que d'autres objectifs seront plus réalistes. Pourquoi se conformerait-on plus en 2030 à vos objectifs que vous ne le faites avec les objectifs réglementaires actuels ? Vos suivants feront donc ce que vous n'avez pas fait. Merci pour eux, car enfin, pour atteindre 100 % de consommation renouvelable en 2050, il faut non seulement augmenter de façon considérable la production d'ENR, mais aussi diviser par deux la consommation. Or, nous sommes très mal partis avec toutes les infrastructures mises en place aujourd'hui. Même chose pour les gaz (polluants ou à effet de serre), les objectifs définis par le PREPA (Plan de prévention

des polluants atmosphérique) pour les périodes 2020-2024 et 2025-2029 ne sont pas visés par la stratégie retenue. C'est écrit en toutes lettres. Ils visent quand même à être dépassés, mais toujours en 2050. Nous avons donc un plan progressif argumenté et chiffré, mais nous ne nous alignerons qu'à partir de 2029.

D'autre part, je laisse pour ce qu'il est l'objectif de multiplier par 34 le stockage carbone. Est-ce que ce chiffrage tient compte des difficultés dues à la chaleur et au manque d'eau pour la croissance végétale et le maintien des zones humides ? Il y a une très belle photo dans le PCAET, je voudrais bien la revoir dans 20 ou 25 ans. C'est toujours le même refrain, compenser sans cesse. Or, les choses ne fonctionnent pas comme ça, car l'important est avant tout de ne pas produire.

Un petit mot sur le Plan alimentaire territorial. Je citerai une simple phrase (action 48) « étudier pour tendre vers un PAT ». Avec une telle phrase, on n'est pas arrivé ! Les effets attendus sont très timorés, et le « tendre vers » est utilisé en permanence. Une fois de plus, nous n'en sommes plus là. Nous en sommes à organiser la résilience alimentaire maximum, à mettre en place, à élaborer et à coopérer. D'ailleurs, il était prévu – ou il est prévu – une consultation au printemps 2022. Cette consultation a-t-elle eu lieu, et peut-on en avoir les conclusions ? Il est également prévu de restituer les diagnostics agricoles portés par la Chambre d'agriculture en 2022. En avons-nous connaissance et ce diagnostic a-t-il été produit ? Enfin, l'action 49 consiste à « faire connaître et à développer les actions de la cuisine centrale pour les savoir-faire, les produits locaux, la qualité, le gaspillage et les déchets ». Le titre est assez vague et tout est mélangé dans le descriptif de l'action. Il y a des choses extrêmement intéressantes, mais entre l'action, l'information, l'éducation et l'action capitale vers les marchés publics d'alimentation (favoriser les produits locaux, viser le *sourcing* de l'offre et de la demande...), ce n'est pas très clair. Dans la formulation, on ressent plus des questionnements sur la méthode que des actions concrètes, alors qu'il y a là aussi urgence. Enfin dans l'action 50, concernant le partenariat avec la Chambre d'agriculture et autres organismes comme le GAB, des acteurs sont mentionnés rapidement dans la liste, sans que soit précisé leur rôle ou leur degré d'implication dans le PAT. Or, que ce soit la Chambre d'agriculture ou le GAB, il est indispensable que ce type de structure soit fortement impliqué dans ce PAT. Je le redis pour ceux qui me comprennent mal. Ce n'est pas à nous de dire ce que doivent faire les agriculteurs, mais c'est à nous de travailler avec eux pour que leur travail puisse évoluer et qu'ils puissent satisfaire les besoins. Je ne suis pas agriculteur, mais il y a quand même des choses que nous sommes en droit de demander. Or, il faut bien les aider pour ça. Enfin, pour toutes ces raisons, le bio est évoqué par-ci par-là. Une fois ce sont des produits HVE, une fois ce sont des produits raisonnés, d'autres fois ils sont respectueux de l'environnement, et d'autres fois ce sont des aliments de qualité. Bref, on ne sait pas trop ce qu'il en est. Or, je pense qu'il faut affirmer clairement, haut et fort, que l'objectif est la meilleure qualité possible, donc le bio.

Un dernier mot sur les avis présentés en fin de délibération. Celui de la Région est un avis amical, qui ne dit rien sur le fond. De plus, il a été émis il y a un an, en septembre 2021, c'est-à-dire sans se prononcer sur la conformité avec le SRADET qui, lui, a été adopté en décembre 2021. Il est en effet curieux que nous n'ayons pas eu d'avis depuis pour savoir si vous êtes conformes ou non au SRADET. Celui du SCoT Pays Yon et Vie souligne quant à lui que « la protection du foncier agricole n'est pas abordée, ni le lien entre le développement urbain et interurbain avec les transports ». Nous en parlions hier soir, nous sommes vraiment dans l'actualité.

Voilà pour les grands principes, même si j'ai pleins d'autres choses à dire – mais je n'ai pas le temps. Nous sommes donc là au cœur des enjeux politiques, voire de nos divergences politiques. Loin des querelles de personnes et des ambitions, il manque cette approche systémique qui prenne en compte toutes les données et engage toutes les actions possibles pour faire face à l'urgence. Et s'il vous plaît, ne nous dites pas qu'il y a d'un côté les actes (vous), et de l'autre les paroles, comme je l'entends trop souvent. Je peux témoigner du Vendée énergie Tour vélo, durant lequel nous avons visité au fur et à mesure des étapes un certain nombre de réalisations très concrètes (chaudières bois, panneaux solaires...). Donc nous sommes sur le terrain des actes, au plus près. Je veux aussi témoigner de nos associations, qui coopèrent au quotidien avec l'Agglomération pour améliorer les conditions des citoyens, pour les accompagner dans leurs déplacements, dans l'aide alimentaire, ou encore dans leurs projets d'habitat, car chaque augmentation des coûts d'énergie précipite dans la précarité une fraction importante de la population. D'ailleurs, le dernier chiffre dont nous disposons avec l'association Emmaüs évalue à plus de 20 % les personnes en précarité si le coût de l'énergie est multiplié par deux ou par trois. Or, ce sont pourtant bien les efforts de ces années qui auront leurs effets plus tard. Nous ne travaillons pas pour nous, nous travaillons pour 20, 30 et 40 ans. Nous ne pouvons plus entendre « nous

n'étions pas obligés de le faire ». Nous devons entendre, et c'est une obligation morale « nous avons fait tout ce qu'il était possible de faire ». Or, je ne crois pas que ce soit le cas dans ce PCAET.

Enfin, un petit mot personnel, si vous me permettez. Je suis grand-père depuis peu de temps et mon sentiment est contrasté, à la fois heureux et très inquiet pour l'avenir de cet enfant. En juin 2040, lors de sa majorité, elle me demandera : « dis-moi papi quand j'aurai ton âge, y aura-t-il encore de l'eau ? ». « Je ne sais pas petite, mais ne reste pas au soleil, c'est trop dangereux, viens plutôt dans le lit à sec de l'Yon, il y a encore un semblant de fraîcheur, et la température y dépasse à peine les 30 ° ». Nous aimerions au moins lui répondre qu'élus, nous avons tout tenté localement pour éviter cela. Or, nous n'y sommes pas. Je ne me résignerai jamais à lui proposer un tel avenir étouffant et dangereux. En son nom, et en celui des générations à venir, nous vous demandons un PCAET qui agisse vite, et qui propose des réponses à la hauteur de ce qu'exigent la situation et l'urgence démontrées par le GIEC et l'ONU. »

Stéphane IBARRA : « Monsieur le Président, merci à notre collègue Guy BATIOT, car nous sommes nombreux autour de la table à nous reconnaître dans ses propos, et à converger avec son expertise et la lecture fine de ce document. Afin de planter le décor, mais cela ne surprendra personne, nous voterons contre ces propositions de Plan climat. Pour quelles raisons ?

Tout d'abord, notre groupe est convaincu que le changement climatique n'est pas quelque chose d'hypothétique, ni pour dans cinq ou dix ans. Il est en cours, et les rapports scientifiques alarmistes se succèdent de façon constante. D'ailleurs, nous avons bien vu qu'il était en œuvre au regard du manque d'eau que nous venons de vivre – et dont je ne sais pas si nous en sommes encore sortis réellement. C'est un moment important, et presque historique que nous vivons tous ensemble, puisque nous sommes à l'époque des choix et de l'action. Même s'il est évident que tout n'est pas entre nos mains, les efforts de notre pays ou de notre département seront et auront peut-être été amoindris pas les efforts qui n'ont pas été faits par les autres. L'enjeu pour nous tous est donc de savoir si nous avons fait tout ce que nous avons pu sur notre territoire pour amoindrir les conséquences du réchauffement climatique et les crises en cours et à venir. On ne parle pas de rien. S'il n'y a plus d'eau, il n'y aura plus de productions agricoles. D'ailleurs, les pertes de récoltes liées au réchauffement climatique du Canada nous privent déjà de moutarde depuis quelque temps, et cela peut se reproduire sur un certain nombre d'autres denrées. De plus, nous commençons à voir des rayons vides de produits de première nécessité dans nos supermarchés, ce qui entraîne de fait une inflation des coûts. Encore une fois, ce qui est devant nous n'est pas rien, et nous nous devons d'être à la hauteur ce soir. Je formule donc l'espoir que chacun mesure en son âme et conscience si ce document est à la hauteur de ce que nous pouvons réaliser, et de ce que nous devons faire.

Le risque est de se dire que nous pouvons encore attendre quelques années en finançant les projets en cours, alors que toutes nos actions devraient d'abord être dirigées vers la question du réchauffement climatique et de ses conséquences sur notre territoire. Je dis bien toutes, et pas que les projets urbains. D'autre part, ce document repose sur ceux qui nous succéderont, puisque nous sommes déjà en-dessous de tous les objectifs nationaux pour 2030. Or, on nous certifie que tout sera atteint et que nous aurons même tout dépassé en 2050. Par conséquent, je ne vous dis rien des efforts qu'il faudra faire entre 2030 et 2050. De plus, parmi tous ces scénarios très optimistes, nous n'avons aucun début de piste nous permettant de savoir comment atteindre ces objectifs. Concernant la production d'énergies renouvelables, nous passerions par exemple de 261 gigawatts en 2021 à 925 en 2050, entre le solaire, le solaire thermique, l'éolien, la méthanisation ou encore la géothermie. Mais où sont ces projets et qui les portera ? Et il en est de même concernant les réductions de gaz à effet de serre, ou les réductions de notre consommation, rien n'est évalué.

Ce qui me rend pessimiste est la succession de ce que je constate. Tout d'abord, certains projets de notre territoire sont déjà obsolètes au regard des objectifs de neutralité des bâtiments en matière de consommation d'énergie. Concernant la question des mobilités, nous avons souvent entendu dans cette assemblée que tout ce qui n'allait pas aujourd'hui datait d'avant 2014. Nous l'avons encore entendu la semaine dernière en Conseil municipal. Par conséquent, on se demande bien ce qu'il s'est passé pendant huit ans. Cela étant, certaines choses ont évolué, puisque le pourtour de La Roche-sur-Yon sera bouclé en deux fois deux voies sur le contournement Nord, alors que le contournement Sud existe déjà. D'autre part, vous allez également poursuivre la construction d'un petit contournement, qui sera encore un aspirateur à voitures. Autrement dit, la situation s'est encore plus dégradée avec tous les projets actuels. Certes, nous faisons tous des erreurs, et j'en ai certainement faites dans mes

responsabilités, mais le plus important est d'ouvrir les yeux. Aussi, avons-nous conscience aujourd'hui de la gravité et de l'urgence de la situation ou pas ? De même, pouvons-nous déléguer à ceux qui nous succéderont ? Ce serait une erreur.

Je pense aussi à l'abandon du réseau de chaleur en 2015, sachant que le pompon était encore l'argument « pas de viabilité économique ». Je ne sais pas s'il fallait être visionnaire ou pas. Je veux juste être très pragmatique. Certains grands noms des réseaux de chaleur avaient répondu. D'ailleurs, ils pourraient aujourd'hui être taxés de superprofits. Je pense à Dalkia, à Cofeli (GDF Suez), ou encore à Idex. Eux y croyaient, et leur projet était viable économiquement – même s'ils avaient construit un projet vertueux allant jusqu'à 80 % de biomasse dans la répartition du mix énergétique. Cependant, vous avez fait un choix contraire. Imaginez aujourd'hui une seconde si un tel projet avait été mené ? Le CHD maîtriserait beaucoup mieux ses factures d'énergie, et l'augmentation du gaz ne serait pas du tout la même avec 80 % de biomasse. De plus, je rappelle que la moitié du prix de la chaleur est fixe, puisqu'il s'agit d'investissements. Par conséquent, la hausse n'aurait été que sur la moitié de la facture, et pas sur son intégralité. Imaginez les habitants de la Vigne-aux-Roses, de la Garenne ou des Pyramides, qui étaient concernés par ce projet, et qui se retrouvent aujourd'hui avec des hausses de factures ? Autrement dit, nous aurions eu un outil qui leur aurait permis de faire face à la crise énergétique. Enfin, sur le plan environnemental, ce projet aurait aussi permis de réduire nos émissions de CO₂ de 10 000 tonnes par an. Bref, ces projets avaient été chiffrés concrètement.

Aujourd'hui, je plaide pour que nous ne refassions pas l'erreur de nous contenter seulement d'un document. Lorsque j'ai écouté votre présentation, j'ai noté que 50 actions sur 55 étaient déjà en œuvre, et qu'en fait tout allait bien. D'ailleurs, je ne sais même pas pourquoi nous nous inquiétons, puisque nous avons des scénarios extraordinaires et que nous allons y arriver. Eh bien, ce n'est pas mon regard, d'autant que les objectifs ne sont pas chiffrés. Par conséquent, je souhaiterais que nous puissions, pourquoi pas, ajourner ce document, et que nous nous donnions rendez-vous d'ici la fin de l'année pour construire un vrai document d'actions. Un vrai document qui changera l'avenir de notre territoire. D'ailleurs, ce serait assez cohérent, puisque nous adoptons aujourd'hui un PCAET, et que nous adopterons bientôt le nouveau Plan local d'urbanisme (PLU) au Conseil municipal de La Roche-sur-Yon. Or, ces deux plans sont évidemment corrélés. D'autre part, nous parlerons aussi du budget en fin d'année. Or, comment prévoir nos actions si nous ne dégageons pas des marges budgétaires ? Tout plaide pour que nous reportions un peu ce PCAET.

J'aimerais également citer une autre phrase de votre document : « L'Agglomération a conscience que ce scénario ne sera atteint qu'avec une préparation, une communication forte, et une association de tous les maires en amont, afin de créer une dynamique ». Je rejoins là encore les propos de notre collègue. Où sont les acteurs du territoire et où sont les citoyens, car c'est à eux qu'il faut faire changer les habitudes au quotidien, qu'il faut accompagner et qu'il faut épauler ? Par conséquent, nous plaçons pour que ce document soit ajourné et qu'il soit vraiment retravaillé. De même, pour les commissions, pourquoi une personne de la Commission des finances ne pourrait-elle pas contribuer à une réflexion globale sur les questions du climat ? Bref, reprenons le temps de refaire un document qui soit à la hauteur des enjeux de notre territoire, et ajournons cette délibération. »

Martine CHANTECAILLE : « Chers collègues, après l'été passé, il est difficile de nier la réalité du changement climatique. Si la responsabilité humaine est clairement établie dans la cause de ce changement, nous avons désormais celle d'agir, non pas pour l'éviter mais pour l'atténuer, et nous adapter autant que faire se peut.

L'enjeu du PCAET est simple, et cela vient d'être souligné par mes deux collègues. Déployons-nous vraiment tous les leviers dont notre Collectivité dispose pour être, à notre niveau, à la hauteur de cette urgence, qui a été rappelée dans le dernier rapport du GIEC (le sixième) ? D'ailleurs, il n'y est pas fait référence dans ce document, puisque celui-ci s'arrête au cinquième rapport, ce qui est un peu curieux. Or, ce PCAET, ainsi qu'un certain nombre de décisions prises par vous et par votre majorité, montre que la mesure de l'ampleur des actions nécessaires face à l'urgence n'est pas prise.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre par exemple, le constat est fait dans ce document que nous n'atteindrons pas les objectifs du schéma régional Air-énergie, selon les évolutions tendanciennes. Il montre également que nous n'atteindrons pas ceux de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, ou ceux de la loi Energie-climat. C'est écrit noir sur blanc, et nous en sommes même loin, puisqu'avec ce PCAET et la stratégie choisie, il est écrit que « tous les objectifs fixés ne permettent

pas l'atteinte des ambitions nationales ». C'est ainsi que nous n'arriverons pas à la neutralité carbone recommandée nationalement. D'ailleurs, dois-je rappeler que ces ambitions nationales ne sont pas si extraordinaires que ça, puisque notre gouvernement a quand même été condamné pour inaction climatique ?

Par ailleurs, un certain nombre de décisions prises par votre majorité ne nous incitent pas non plus à la confiance, et montrent au contraire que l'urgence climatique n'est pas prise au sérieux. Je donnerai simplement quelques exemples qui témoignent d'une stratégie d'esquive.

Sur la mobilité, vous écarterez la gratuité des transports en commun. Certes, il ne s'agit pas du seul levier, puisqu'il faut de la fréquence et des voies en site propre, mais c'est un des leviers majeurs pour faire bouger les choses. De plus, bien des villes et des agglomérations l'ont testé.

Sur la rénovation énergétique des bâtiments, question importante pour lutter contre les passoires thermiques, vous auriez pu accorder une enveloppe budgétaire plus importante car beaucoup de personnes sont concernées. De même, vous auriez pu aller plus loin sur le permis de louer – et nous vous l'avions dit –, en imposant des nécessités de restauration avant la location ou avant de délivrer le permis, plutôt que d'avoir une absence de contrôle. Autrement dit, la mise en conformité aurait dû être décidée avant.

Sur la lutte contre l'artificialisation des sols, c'est un peu le pompon, puisque vous avez déposé une motion dans le cadre du syndicat Yon et Vie pour demander le report dans l'application du calendrier prévu par la loi, et remettre ainsi le temps de l'action à plus tard. Or, la procrastination en matière d'urgence climatique est clairement irresponsable.

Sur la consommation responsable et l'économie du réemploi, le document souligne à juste titre l'intérêt de la recyclerie. Or, dans vos décisions, non seulement vous votez en faveur de la fête de l'hyperconsommation, à savoir le *black friday*, mais vous doublez cette fête par l'ouverture dominicale. Vous avouerez qu'on fait beaucoup mieux en matière de sobriété et de consommation responsable.

Alors mes chers collègues, oui il y a de la gravité et il y a beaucoup d'émotion ce soir. D'ailleurs, nos prises de parole en témoignent. Pourquoi ? Parce que les scientifiques ne cessent de nous alerter et qu'il y a eu un sixième rapport du GIEC. D'ailleurs, il serait bon que nous ayons tous la même information sur ce qui est dit. Les jeunes sont en marche. Ils nous appellent et ils nous attendent, car c'est bien leur avenir qui est en jeu. Ce n'est pas le nôtre. Par conséquent, notre responsabilité est énorme et elle dépend des décisions que nous prenons maintenant. Nous ne pouvons donc pas l'esquiver. Nous devons envoyer un message fort pour mobiliser la population sur des changements radicaux, compte tenu de l'urgence climatique et de la rapidité du rythme de ce réchauffement. Or, il n'est pas là, et ce message n'est pas envoyé. Le message que nous envoyons est encore celui de « ce sera mieux plus tard, plus tard, plus tard », mais il sera trop tard. Par conséquent, nous ne sommes pas à la hauteur si nous restons collectivement sur ce document. Ce n'est pas une erreur, c'est une faute. Nous voterons donc contre. »

Florence LEMAIRE : « Monsieur le Président, la lecture des fiches Action constitutives de ce PCAET comporte de nombreux points de nature à remettre en cause son efficacité, ou du moins l'atteinte des objectifs qu'il se fixe. En effet, à part quelques rares actions dont les modalités sont intégralement définies, la grande majorité des fiches, parmi lesquelles celles de forte priorité, restent lacunaires. Les effets attendus ne sont jamais quantifiés et aucune valeur cible n'apparaît. De même, si les acteurs et partenaires, c'est-à-dire le « qui », sont bien listés, leurs actions propres, c'est-à-dire le « quoi », sont souvent absentes. Or, nous aurions pu espérer que le dialogue entre ces différents acteurs, entre 2018 et 2022, permette à chacun de mieux définir son rôle.

De plus, la description des actions fait apparaître une écrasante prépondérance de modalités telles que « communiquer », « proposer », « informer », « promouvoir », « étudier », « visiter », « sensibiliser », « faire prendre conscience », etc. Si ces démarches sont bien attendues et nécessaires au sein d'un PCAET, elles ne peuvent pas en constituer l'essentiel. En tout cas, plus aujourd'hui, au regard des urgences que nous connaissons tous. Le terme « accompagner », lui aussi tout aussi flou, est largement utilisé au détriment d'une volonté précise que pourraient montrer les termes « mettre en œuvre », « engager », « créer » ou « mettre en place ». Quant aux plannings, ramenés aux premières échéances, ils ne sont, à de rares exceptions près, absolument pas détaillés. Comment piloter un tel projet si les

échéances précises ne sont pas d'ores et déjà planifiées ? Plus grave encore, les budgets (coûts et financements) sont soit absents des fiches Action, soit parcellaires, soit flous, y compris sur la prise en compte des moyens humains et logistiques à mobiliser. Et il en faudra ! De même, la répartition des efforts entre les communes de l'Agglomération reste un angle mort. Comment peut-on croire à des politiques publiques qui ne sont pas intégralement et explicitement budgétées, *a fortiori* dans une intercommunalité ?

Enfin, les indicateurs de suivi ne donnent en l'état que très peu d'informations sur le degré de réalisation, et non pas de suivi, des effets attendus. D'autres collectivités ont choisi de compléter ces indicateurs de suivi pour chaque action par des indicateurs de résultats ou d'impacts – sur les émissions carbone, ou encore sur la consommation énergétique, et ce, dans l'unité adéquate. Ainsi, annuellement, les ajustements sont possibles. Ils sont aussi publiables, et, lorsqu'il est encore possible d'agir, bien avant la seule évaluation obligatoire des trois ans.

Pour conclure, si les objectifs de ce PCAET pour notre territoire sont peut-être ce que peut en attendre l'Etat – et on sait qu'il n'est pas des plus ambitieux –, le plan d'action présenté permet dès à présent de douter sérieusement de la capacité à les atteindre. Beaucoup de points cruciaux, dont l'absence d'objectifs datés et chiffrés, et de budget quantifié pour chaque action, hypothèquent d'emblée l'impact attendu d'un tel plan. Il demeure donc dans ce document, qui devra pourtant faire référence, beaucoup trop de risques d'inertie (subie ou choisie), d'incompréhensions, de retards et de désengagements, à même de priver notre territoire des effets attendus, pourtant cruciaux, d'un PCAET.

Afin de donner une image qui parlera à tous, ici comme aux habitants de l'Agglomération, c'est un peu comme si nous nous apprêtons à gravir un très haut sommet dans un temps limité. Nous savons où nous voulons aller, et avons une idée du chemin à emprunter, mais nous partons sans savoir par quelles étapes nous devons passer, ni à quel moment nous devons y passer, et surtout sans savoir ce que nous mettrons dans notre sac à dos pour être sûr de tenir jusqu'au bout. A l'heure où il va falloir inciter un maximum de personnes à entamer l'ascension, pas sûr qu'elles en aient envie et volonté. »

Nicolas HÉLARY : « Je serai très bref puisque beaucoup de choses ont déjà été dites. Je rappelle que le dernier rapport du GIEC, qui n'est effectivement pas cité à l'intérieur de ce document, prévoit qu'il nous faut agir dans les trois ans. Vous allez donc valider un document qui nous dit déjà que nous ne serons pas au niveau des objectifs en 2030. Or, il nous reste trois ans, et pas sept ans. Par conséquent, nous sommes déjà aujourd'hui à côté de la plaque. Au contraire, nous devrions déjà prévoir et faire en sorte que notre territoire devienne autonome en matière alimentaire et énergétique, et nous devrions mettre la totalité de nos financements pour aider nos entreprises à devenir également autonomes énergétiquement. Mais quand on met 3 euros en moyenne dans les rénovations de bâtiments – comme cela a été voté dans le cadre du guichet unique de l'habitat –, nous ne sommes pas près d'atteindre les objectifs. Autrement dit, nous avons trois ans pour agir, et nous sommes en train d'investir dans un palais municipal et dans un musée napoléonien. De même, nous continuons à financer des routes qui devaient normalement fluidifier le trafic – il n'y a qu'à voir le bazar aujourd'hui pour circuler dans La Roche-sur-Yon. Ou alors, fallait-il être extrêmement visionnaire pour allonger la piste des Ajoncs pour faire atterrir des jets privés ? Nous sommes donc à côté de la plaque, et il faut vraiment changer. »

Anne AUBIN-SICARD : « J'ai listé et regroupé les réponses par catégories. Sur la forme, Monsieur BATIOU, vous aviez déjà eu la version intégrale du Plan climat au Conseil d'agglomération du mois de juillet, puisque nous devons le présenter à cette époque. Vous aviez donc le temps de vous en imprégner. En effet, Monsieur le Président souhaitait attendre les éventuelles annonces gouvernementales avant de communiquer définitivement ce document.

Pour ce qui est du budget, je rappelle que 70 % des dépenses de l'Agglomération sont déjà des dépenses climato-compatibles, c'est-à-dire en parfaite cohérence avec les objectifs du Plan climat. S'agissant du suivi à trois ans, il s'agit d'une obligation. Certes, il y aura une évaluation à mi-parcours, mais cela ne nous empêchera pas de suivre l'avancée de chaque indicateur tous les ans. Quant à la somme de 3 euros que vous annoncez, Monsieur HÉLARY, je ne sais pas trop à quoi vous faites allusion. D'ailleurs, je rappellerai simplement que nous avons déjà engagé 76 millions d'euros dans la rénovation énergétique des bâtiments de la Ville et de l'Agglomération lors du premier mandat, ce qui est tout de même une somme conséquente.

Concernant les objectifs de 2030 et de 2050, je rappelle qu'il y a trois grands objectifs pour 2030. Premièrement un objectif de réduction des consommations d'énergies sur le territoire de 18,6 %, sachant que l'objectif national est de - 20 %. Nous ne sommes donc vraiment pas très loin. Deuxièmement, la production d'ENR, que nous avons chiffrée à 28 % pour l'Agglomération, contre 33 % à l'échelle nationale, ce qui là aussi est sensiblement inférieur. Troisièmement enfin, les gaz à effet de serre, dont nous évaluons la baisse à 22,7 %, pour un objectif national de - 40 % en 2030. Sur ce point, nous sommes effectivement en dessous, car nous avons volontairement choisi de fixer des objectifs réalistes et atteignables. D'ailleurs, les textes législatifs des collectivités invitent à « l'adaptation au contexte local des plans climat et à l'opérationnalité de ces plans ». Nous aurions donc pu écrire des objectifs qui vous aurez sans doute plu, mais ils n'auraient été ni réalistes, ni atteignables.

Concernant les objectifs de 2050, je rappelle que la loi a fixé une neutralité carbone pour les gaz à effet de serre. Nous sommes donc complètement raccord. S'agissant des énergies renouvelables, nous nous fixons 100 % d'ici 2050, alors qu'il n'existe encore aucun objectif national pour le moment. Nous sommes donc extrêmement ambitieux sur ce point. Quant à la réduction des consommations d'énergies, les textes nationaux demandent une baisse de 50 % d'ici 2050, et notre objectif est de - 55 %. Par conséquent, nous ne pouvons pas dire que nous ne sommes pas ambitieux.

Pour conclure, je voudrais rappeler que la Région a donné un avis favorable à ce plan climat, et que le Préfet de région et le DREAL ont également donné un avis favorable. Ils ont en effet conclu en disant : « ce plan climat comporte l'ensemble des attendus réglementaires et présente une avancée significative de vos engagements ». Enfin, la Mission régionale d'autorité environnementale, qui ne donne pas d'avis favorable ou défavorable, s'est simplement prononcée sur la qualité du document en donnant des recommandations et des observations. Elle dit ainsi sur l'échéance de 2030 que « les objectifs globaux du PCAET sont sensiblement inférieurs à ceux de la stratégie nationale bas carbone ».

Enfin, pour clore ce débat, je voudrais vous raconter une petite anecdote, qui d'ailleurs n'en est pas une. A la fin de cet été, nous avons eu une prise de contact avec la délégation régionale de l'ADEME, et le directeur régional de l'ADEME s'est déplacé en personne pour rencontrer Monsieur le Président et un certain nombre de vice-présidents de l'Agglomération. Voilà ce qu'il nous a dit : « au vu de la qualité de votre plan climat, de la qualité de votre engagement et de votre ambition environnementale pour la Collectivité, je vous propose un accompagnement dans la mise en œuvre de votre PCAET, avec une labellisation du territoire « territoire engagé Climat-Air-Energie, ainsi qu'un accompagnement financier d'une durée de quatre ans, via la signature de ce contrat d'objectifs ».

Question adoptée à la majorité par 39 voix pour.

6 voix Contre : Madame Michelle GRELLIER, Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HÉLARY et Madame Martine CHANTECAILLE.

Monsieur le Président : « Je remercie Madame AUBIN-SICARD pour la qualité de ce travail et pour ces explications. D'autre part, je suis également très fier que ce PCAET soit cité en exemple un peu partout dans la Région. »

18. Prix et qualité du service public de l'assainissement - Avis sur le rapport 2021 du Président

Anne AUBIN-SICARD : Les articles L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) imposent aux collectivités qui ont une compétence dans le domaine de l'assainissement de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (RPQS).

Ce rapport annuel doit permettre d'assurer la transparence de la gestion des services pour les usagers, mais aussi de faire un bilan annuel technique et financier du service afin d'améliorer sa gestion. Il est donc proposé au Conseil d'Agglomération de formuler son avis sur ce rapport.

Guy BATIOU : « Je rappellerai simplement notre attachement à la gestion publique de l'eau, et les derniers évènements ne font que renforcer cette position. Je ne parle pas forcément de régie, car il existe aussi d'autres structures comme par exemple la SPLO. D'ailleurs, ce sujet reviendra certainement

sur le tapis pour des raisons de conflits d'intérêts au sein du territoire. D'autre part, je rappelle également que la Commission nationale du débat public a manifesté son intérêt pour suivre la concertation de Moulin Grimaud, ce dont je suis absolument ravi. J'espère en effet que nous éviterons ainsi certaines erreurs du passé sur certaines infrastructures. »

Anne AUBIN-SICARD : « Cette Commission a effectivement manifesté son intérêt, mais parce que nous l'avons aussi sollicitée ! »

Nicolas HÉLARY : « Je souscris à ce qui vient d'être dit. S'agissant des labels, dont vous parliez tout à l'heure, je pense qu'ils sauveront peut-être votre image, mais qu'ils ne sauveront pas forcément le climat. Quant à la délibération, nous n'avons pas retrouvé les volumes des débordements anormaux de la station de Moulin Grimaud, alors que ces données figuraient dans ce rapport les années précédentes. Enfin, et je pense que cela intéressera beaucoup de personnes, pourriez-vous également nous faire un point concernant les remontrances de la préfecture suite à la pollution du mois de juin ?

Nous arrivons donc à la fin des onze ans de la délégation de service. Si nous pouvons nous satisfaire du renouvellement des réseaux, et du fait que nous soyons au-dessus de la moyenne nationale, il n'empêche que seulement 17 % du réseau a été renouvelé, ce qui signifie qu'il nous faudrait encore 52 ans pour en renouveler la totalité. De plus, lorsque nous arriverons à la fin de ces 52 ans, le réseau sera certainement très dégradé, ce qui veut dire qu'il y aura certainement des pollutions. Il faut donc vraiment que les délégataires renouvellent les réseaux dans les futurs contrats qui seront signés, sans quoi cela provoquera des pollutions sur notre territoire. »

Anne AUBIN-SICARD : « S'agissant des volumes de débordements, sachez qu'entre 3 et 5 % de la station déborde chaque année en raison de la présence importante d'eaux claires dans les réseaux. Concernant l'incident de juin dernier, je rappelle qu'il y a eu un temps orageux dans la nuit du 6 au 7 juin, et que ce mauvais temps a conduit à l'arrêt de la station. En effet, d'une part l'automate qui gère la station de nuit s'est arrêté, et d'autre part, le système d'alerte qui devait nous avertir a tout simplement grillé. Le délégataire a donc découvert la situation le lendemain matin, et dès 10 heures, la station était remise en service. Suite à cet incident, la Préfecture a donc pris deux arrêtés, dont un le 10 juin et un second le 17 juin. Le premier nous demandait de remettre en état la station au plus vite, et plus particulièrement le système d'alerte. Un groupe électrogène indépendant a donc été installé, Orange a été contacté pour remettre la *box* en état, et Enedis a été contacté pour rechercher les causes de cette coupure d'alimentation électrique. Enfin, la station a également été nettoyée. D'autre part, nous avons également surveillé la qualité des eaux de l'Yon pendant une quinzaine de jours, et la station a été surveillée physiquement toutes les quatre heures, y compris pendant la nuit. Enfin, cet arrêté nous demandait aussi de réaliser une étude concernant les incidences de cet accident sur le milieu naturel, avec l'élaboration d'un plan d'actions sous trois mois pour restaurer la biodiversité du cours d'eau. Cette étude a été réalisée par le bureau d'étude Hydro concept en juillet dernier. En voici quelques éléments.

Concernant l'impact de la pollution, le rapport indique « qu'il n'y a pas eu de traces ni d'impacts morphologiques durables de la pollution du 6 juin sur le milieu, pas de dommages ou d'impacts particuliers sur la végétation en place, qu'elle soit aquatique ou rivulaire, pas de dépôts de boues ou autres éléments organiques sur les abords du cours d'eau. Au-delà de la pollution accidentelle, il y a un effet durable sur le cours d'eau de l'espace urbanisé en amont de la station. La pollution n'a pas eu d'effets supplémentaires sur les habitats piscicoles – puisque 500 kilogrammes de poissons ont été détruits par cet accident –, ni de dommages supplémentaires. En revanche, certains éléments constitutifs de la pollution se sont déposés en partie sur des secteurs favorables aux dépôts, entre les chaussées de l'Ornay et de Brancaire. »

S'agissant des actions à mettre en place, le cours d'eau sera bien entendu rempoissonné, et il y aura également un suivi de la faune macro-benthique (faune située au fond du cours d'eau). D'autre part, une réunion spécifique avec la Fédération de pêche sera aussi organisée pour évoquer la question d'une ouverture d'une vanne défaillante.

Quant au deuxième arrêté du 17 juin 2022, celui-ci a permis de lever une très grande partie des interdictions que la Préfecture avait prononcées initialement. Voilà donc où nous en sommes aujourd'hui, sachant bien entendu que nous surveillons cette station de très près, et que le délégataire a engagé une étude des risques de défaillance pour imaginer toutes les défaillances possibles qui pourraient se produire, ainsi que toutes les mesures préventives à prendre en conséquence. »

Guy BATIOU : « Nous sommes effectivement très vigilants sur ce sujet, puisque 65 à 70 % du niveau d'étiage de l'Yon cet été était issu de la station d'épuration. Il s'agit donc là aussi d'un enjeu majeur. »

Question adoptée à la majorité par 39 voix pour.

5 voix Contre : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HÉLARY et Madame Martine CHANTECAILLE.

19. Prix et qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés - Avis sur le rapport 2021 du Président

Alexandra GABORIAU : L'article L.2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que la collectivité compétente dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets présente un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Il est donc proposé au Conseil d'Agglomération de formuler son avis sur le rapport présenté par le Président pour l'année 2021.

Guy BATIOU : « Même s'il est toujours possible de faire mieux, je pense que nous arrivons désormais à un seuil, car le niveau de tri que nous demandons aux citoyens est aujourd'hui relativement cohérent. De fait, peut-être faudra-t-il regarder maintenant du côté des producteurs de déchets de type grandes surfaces ou autres, pour passer un cap supplémentaire. De même, comme beaucoup de personnes sont facturées, alors qu'elles sont passées sous les neuf levées réglementaires, il faudrait là aussi regarder collectivement ce qu'il est possible de faire. »

Stéphane IBARRA : « En cette période d'inflation, la question de l'évolution du coût des services publics doit aussi nous concerner, même s'il s'agit de services délégués. Or, les tarifs des services contenus dans ce rapport datent du 1^{er} janvier 2022, alors que toutes les entreprises sont aujourd'hui confrontées à une hausse du coût de l'énergie. Aussi, comme nous pouvons imaginer que les entreprises qui exploitent ces services sont elles aussi confrontées à ces difficultés, j'aimerais simplement savoir si une discussion a été engagée avec elles pour essayer d'anticiper ces hausses. »

Alexandra GABORIAU : « S'agissant du nombre de levées, ce sujet fera justement l'objet d'une étude que nous réaliserons prochainement. »

Anne AUBIN-SICARD : « Concernant la hausse des coûts d'énergie, nos services sont en contact hebdomadaire avec notre prestataire, que nous rencontrons aussi régulièrement. J'attends donc la prochaine réunion pour aborder cette question avec lui. Quant aux tarifs figurant dans ce rapport, il ne s'agit pas des tarifs au 1^{er} janvier 2022, puisqu'ils sont votés chaque année au mois de décembre par une délibération – comme nous le faisons depuis très longtemps. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

20. Accueil du public, gestion des flux et entretien dans les déchèteries de La Roche-sur-Yon Agglomération - Autorisation de signature du marché

Alexandra GABORIAU : La Roche-sur-Yon Agglomération, dans le cadre de sa compétence déchets ménagers, exploite six déchèteries sur son territoire.

Les missions d'accueil du public, de gestion des flux et d'entretien des sites sont actuellement réalisées par un prestataire dans le cadre d'un marché public. Le marché actuel de gestion arrive à échéance le 31 décembre 2022.

La commission d'appel d'offres du 15 septembre 2022 a décidé d'attribuer le marché à Brangeon Services (49 620 Mauges-sur-Loire), sur la base d'un montant non contractuel de 997 194 euros H.T. (montant annuel prévisionnel issu du devis quantitatif estimatif).

Il est donc proposé au Conseil d'Agglomération de prendre acte de de l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres et d'autoriser la signature du marché.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

21. Fourniture et pose de colonnes enterrées avec contrôle d'accès pour la collecte des ordures ménagères, emballages, papiers et verre - Autorisation de signature du marché

Alexandra GABORIAU : La Roche-sur-Yon Agglomération est compétente en matière de collecte des déchets ménagers. La collecte des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire se décompose en quatre flux principaux : les ordures ménagères, les emballages, les papiers et le verre. En raison des spécificités de certains quartiers, La Roche-sur-Yon Agglomération a décidé d'implanter des colonnes enterrées. Ce sont déjà 203 colonnes enterrées qui sont en service sur le Territoire.

Ce marché nouveau est prévu pour l'implantation de nouveaux programmes d'aménagement. Dans un souci d'homogénéité, l'ensemble des programmes existants sont exclus du périmètre de ce marché.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande conclu avec un seul opérateur économique, pour une durée de quatre ans à compter de sa notification, au sens des articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique.

La commission d'appel d'offres du 15 septembre 2022 a décidé d'attribuer le marché à ASTECH (68190 Ensisheim) pour son offre de base, d'un montant de 122 094,60 euros H.T. (montant non contractuel issu de la simulation de commandes utilisée pour comparer les offres).

Il est donc proposé au Conseil d'Agglomération de prendre acte de de l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres et d'autoriser la signature du marché.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

22. Convention de transfert au profit de La Roche-sur-Yon Agglomération des réseaux des eaux usées et de l'eau pluviale du lotissement La Mollerie à Mouilleron-le-Captif

Anne AUBIN-SICARD : Le Conseil d'Agglomération est appelé à approuver les termes de la convention de transfert des réseaux des eaux usées et de l'eau pluviale, au profit de La Roche-sur-Yon Agglomération, suite à la construction du lotissement La Mollerie à Mouilleron-le-Captif.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

23. Convention relative à la répartition des recettes issues des forfaits post-stationnement entre la ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération

Patrick DURAND : Dans le cadre de la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, la décentralisation du stationnement payant s'applique depuis le 1^{er} janvier 2018. Depuis cette date, les amendes de police pour insuffisance ou non-paiement du stationnement sont remplacées par les Forfaits post-stationnement (FPS).

Il est donc proposé au Conseil d'Agglomération d'approuver les termes de la convention entre la Ville et l'Agglomération, afin de déterminer les modalités et conditions de répartition des produits FPS, déduction faite des coûts de mise en œuvre.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

24. attribution d'un fonds de concours - modes de déplacements doux - commune de Fougeré

Thierry GANACHAUD : Les élus de l'Agglomération souhaitent poursuivre leur politique forte en faveur des modes de déplacements doux dans la continuité de l'application du Plan global des déplacements (PGD) 2016-2025.

Afin de répondre aux objectifs de ce plan d'actions en faveur des modes doux, l'Agglomération, par délibération communautaire en date du 14 décembre 2021, a décidé le versement d'un fonds de concours spécifique en faveur des modes doux pour les communes membres.

Dans ce cadre, la commune de Fougeré sollicite, au titre de l'enveloppe globale de fonds de concours modes doux, une participation de l'Agglomération de 30 230 euros pour l'aménagement doux sécurisé du hameau des Cerisiers et de la rue de la Forêt. Il est donc proposé au Conseil d'Agglomération d'approuver le versement de cette participation.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

25. Attribution d'un fonds de concours - Modes de déplacements doux - Commune de La Ferrière

Thierry GANACHAUD : Les élus de l'Agglomération souhaitent poursuivre leur politique forte en faveur des modes de déplacements doux dans la continuité de l'application du Plan global des déplacements 2016-2025.

Afin de répondre aux objectifs de ce plan d'actions en faveur des modes doux, l'Agglomération, par délibération communautaire en date du 14 décembre 2021, a décidé le versement d'un fonds de concours spécifique en faveur des modes doux pour les communes membres.

Dans ce cadre, la commune de La Ferrière sollicite, au titre de l'enveloppe globale de fonds de concours modes doux, une participation de 92 265 euros auprès de l'Agglomération, pour l'aménagement cyclable sécurisé du centre bourg de la Commune. Il est donc proposé au Conseil d'Agglomération d'approuver le versement de cette participation.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

26. Convention territoriale globale 2022-2026 - Autorisation de signature de la convention

Sophie MONTALÉTANG : La Convention territoriale globale (CTG) est une convention permettant de valoriser et soutenir l'ensemble des services dédiés aux familles. Elle est signée entre la Caisse d'allocations familiales (CAF), les communes et l'Agglomération, à l'échelle du territoire intercommunal. Il est donc proposé au Conseil d'Agglomération d'en approuver les termes.

Martine CHANTECAILLE : « Cette CTG est effectivement un document important et riche d'informations, notamment dans l'annexe 1 qui présente un état des lieux social de notre Agglomération. Plusieurs éléments de ce diagnostic témoignent très clairement de l'importance des actions à conduire. Je ne citerai que quelques exemples.

Tout d'abord, 5 823 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus, ce qui représente 15 % de notre Agglomération. Dans ces foyers précaires vivent 4 700 enfants. Après perception des aides au logement, 1 038 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges, 37 % des étudiants sont boursiers, et un peu plus de 1 700 jeunes ne sont ni en études, ni en emploi, ce qui représente 13 % des 15-24 ans Agglos-yonnais.

Le secteur de la petite enfance est décrit comme un secteur en forte tension, avec une hausse importante de la demande d'accueil collectif, et en même temps une forte augmentation de la non-satisfaction de ces demandes.

Face à ces différents constats, Madame MONTALÉTANG m'a répondu en Conseil municipal qu'il fallait relativiser, et que le Territoire n'allait pas si mal, compte tenu notamment du non-recours aux aides

facultatives ajoutées par la Ville. Les chiffres que je viens de citer – et ils pourraient être complétés par d'autres comme par exemple le nombre d'étudiants qui s'inscrivent aux distributions alimentaires –, constituent à nos yeux des incitations à agir plutôt qu'à relativiser. Et à agir fortement, y compris pour contrer le non-recours, qui n'est jamais un indicateur d'absence de besoins. Or, le plan d'action présenté – et nous retrouvons la discussion sur le PCAET sur de nombreux aspects – est très en-deçà des réponses à apporter aux besoins des habitants sur bien des points. En effet, les actions présentées sont plus souvent des intentions plus ou moins vagues, caractérisées par des verbes comme « favoriser » ou « soutenir », que de véritables actions qui, de plus, se limitent très souvent à la création d'observatoires. Je pense à l'observatoire de la petite enfance, à l'observatoire de l'enfance, à l'observatoire de la jeunesse, ou encore à l'observatoire de l'animation sociale. Bref, on observe beaucoup, et on agira après. Sans nier l'intérêt potentiel de ces observatoires, cela ne devrait pas retarder le temps des décisions, dont la nécessité est déjà observée. D'autre part – et c'est aussi un problème qui a été mentionné lors du PCAET –, on retrouve des intentions annoncées qui ne sont pas en cohérence avec les décisions déjà votées. En voici quelques exemples :

Sur la fiche Action n° 11, il est indiqué « qu'il faut lever les freins d'accès aux loisirs ». Chiche ! Mais dans ce cas, pourquoi voter l'augmentation des tarifs de la piscine ? C'est effectivement un loisir et l'accès financier est un frein possible.

Sur la fiche Action n° 14 « favoriser la mobilité des jeunes », là encore, rien n'est dit sur les tarifs des transports en commun, alors que les jeunes de moins de 26 ans n'ont pas accès au RSA. Or, ils pourraient être consultés et associés, pour leur demander si le coût est un obstacle majeur ou non à la mobilité. Mais non, on ne s'en occupe pas.

La situation sociale, comme la situation climatique, appelle des réponses fortes car l'inaction les amplifie. Or, ces actions fortes ne transparaissent pas suffisamment dans ce document. Nous nous abstenons donc, puisque nous attendons beaucoup plus de notre action. »

Sophie MONTALÉTANG : « Vous reprenez mes propos tenus en Conseil municipal, et je les maintiendrai. Effectivement, nous ne découvrons pas les chiffres que vous décrivez dans cette CTG, puisque nous en avons connaissance bien avant à travers différents autres documents. S'agissant du Conseil municipal, je faisais référence à l'analyse des besoins sociaux que le CCAS a menée l'année dernière, et qu'il a présentée en début d'année. D'autre part, je faisais également référence à la baisse du nombre d'aides facultatives auprès du CCAS, puisque celle-ci se poursuit depuis maintenant trois ans. Cela étant, il s'agissait uniquement d'un exemple, puisque nous sommes bien entendu attentifs à d'autres chiffres. Par exemple, nous avons rencontré cette semaine la Banque alimentaire qui nous faisait part de la baisse du nombre de demandeurs dans les distributions alimentaires et dans les épiceries du Département de 8 %. D'ailleurs, il nous reste des places vacantes à la Ville au sein de ces distributions alimentaires. Enfin, je faisais également référence à notre dynamisme économique, qui est certainement en lien avec la baisse de certains de ces indicateurs.

Comme je l'ai dit lors de cette présentation, cette CTG consiste à acter une première phase, que nous avons co-construite avec différents élus et professionnels des treize communes – sachant que nous avons aussi consulté d'autres acteurs du Territoire qui seront progressivement associés à cette démarche. Il y aura donc une seconde phase qui sera présentée prochainement en Conseil communautaire, qui définira davantage les moyens que nous mettrons en œuvre. C'est pour cette raison que les termes employés dans ce document sont adaptés à cette première phase. »

Angélique PASQUEREAU : « Concernant la petite enfance, sachez que nous sommes très au fait des tensions au sein de ce secteur. D'ailleurs, ce sujet a été abordé à maintes reprises en commission d'admission et en bureau communautaire. Donc oui, la demande de places en accueil collectif a fortement augmenté, et oui, le taux d'acceptation a diminué. D'autre part, je rappellerai que le nombre des assistantes maternelles a diminué d'un tiers au cours de ces cinq dernières années, et qu'un tiers des assistantes actuelles partira en retraite d'ici cinq à dix ans. Cela étant, nous ne restons pas inactifs, puisque la Commission a émis des propositions et des actions dans le cadre du projet social. Je pense donc que Monsieur SALLÉ pourra vous en faire part, puisqu'il siège au sein de cette commission. De même, nous étions encore en commission la semaine dernière pour évoquer le projet de construction d'une future crèche de plus de 80 places d'ici la fin du mandat. Cela permettra donc de diminuer les tensions et de répondre aux besoins de nos familles Agglos-yonnaises. Enfin, sachez aussi que l'offre s'est accrue de 36 places en 2022, avec 10 places supplémentaires au centre multi-accueil Ramon et

avec l'ouverture de micro crèches à Venansault et à Landeronde. Nous avons également acheté quatre places pour la fin de l'année, et achèterons six nouvelles autres places en 2023 dans une autre structure – donc 10 places supplémentaires –, pour diminuer justement cette tension. Par conséquent, je pense que nous sommes en action.

Par ailleurs, il nous faut aussi attirer des porteurs de projets et développer des crèches d'entreprises, et en ce qui concerne l'accueil individuel, il nous faut limiter la baisse du nombre d'assistantes maternelles en les accompagnant et en les soutenant, et en travaillant sur l'attractivité du métier. D'ailleurs, une campagne nationale sera diffusée prochainement à ce sujet. Bref, toutes ces propositions et ces projets ont été travaillés et présentés lors des commissions, et sachez que nous prenons ce dossier à bras le corps. »

Question adoptée à l'unanimité par 41 voix pour.

4 Abstentions : Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HÉLARY, Madame Martine CHANTECAILLE.

Monsieur le Président appelle aux remarques sur les décisions prises en application des dispositions de l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Il propose ensuite la lecture par Anne AUBIN-SICARD du vœu déposé par l'opposition.

Vœu afin que notre Ville et notre Agglomération déclarent l'état d'urgence climatique et écologique

« L'été caniculaire a confirmé les craintes (pénurie d'eau, pénurie d'énergie cet hiver) qui entraînent une prise de conscience de la réalité du choc climatique, y compris en Vendée, et de l'urgence d'agir avec ambition.

Cinq ans après l'Accord de Paris, la promesse de limiter la hausse de température de 1,5 °C n'est pas respectée. L'augmentation aujourd'hui se situe à 1,2 °C et nous allons vers plus de 3 °C d'ici la fin du siècle. En conséquence, le Secrétaire général de l'ONU, Monsieur Antonio GUTERRES, a appelé dès fin 2020 à déclarer l'état d'urgence climatique.

Le 13 septembre 2022, l'ONU a publié le rapport *United science*, rassemblant les conclusions d'une dizaine de publications récentes sur le climat. Le Secrétaire général de l'ONU s'inquiète de ce que « ce rapport montre que le changement climatique est en train d'atteindre une portée destructrice inouïe. Pourtant, alors même que les symptômes s'aggravent rapidement, nous nous enfonçons chaque année un peu plus dans notre addiction aux combustibles fossiles ». Le GIEC rappelle, lui, que 50 à 70 % des mesures d'adaptation et d'atténuation doivent l'être à l'échelon infranational, c'est-à-dire celui des collectivités.

Impossible donc de nier l'urgence dramatique qui persistera tant que la neutralité carbone ne sera pas atteinte. Notre addiction aux combustibles fossiles et nos modes de vie qui lui sont liés nous conduisent vers l'impasse, comme l'accentue encore si cruellement l'invasion de l'Ukraine.

Ce vœu vise à ce que la gravité de ce changement, reconnue par tous maintenant, soit prise en compte de façon prioritaire, et que toutes nos décisions et délibérations politiques soient évaluées au regard de la lutte contre le changement climatique et de l'adaptation à ses effets.

Pour tous ces motifs, nous demandons donc, comme l'ont déjà fait de nombreux pays et de nombreuses villes de toutes tailles, que notre Agglomération se déclare en état d'urgence climatique. »

Anne AUBIN-SICARD : « Je précise qu'il s'agit de la troisième version de ce vœu, puisqu'il y a déjà eu deux versions présentées au Conseil municipal de La Roche-sur-Yon par le groupe Ecologie et solidarités, et donc par l'ensemble de l'opposition de l'Agglomération ce soir.

J'ai déjà répondu à ce vœu à plusieurs reprises pour dire que l'urgence climatique était réelle et mondiale. De même, j'ai déjà indiqué que nous préférons les actes aux mots, et je crois que toutes les actions du PCAET qui ont été présentées le démontrent. Cela étant, j'aurais simplement une seule question à vous poser : « à votre sens, l'urgence climatique aujourd'hui est-elle plus en Floride ou à La Roche-sur-Yon ? ».

Monsieur le Président : « Nous avons procédé au vote de ce vœu en Conseil municipal, et j'ai appelé la majorité à ne pas le voter, tout simplement parce qu'il s'agit d'un vœu pieux. Si, comme le dit Monsieur HÉLARY, un label ne fait pas la réalité des choses, un vœu, c'est encore pire. Il s'agit simplement d'un effet de communication interne. Par conséquent, je vous appelle à rejeter ce vœu. »

Vœu rejeté à la majorité par 38 voix contre.

7 voix Pour : Madame Michelle GRELLIER, Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HÉLARY, Madame Martine CHANTECAILLE, et Madame Marie-Claude MOREAU.

Guy BATIOU : « J'aimerais répondre à la question qui m'a été posée. Si nous comprenons bien ce qu'il se passe, l'urgence climatique est à l'échelle de la terre entière. Par conséquent, toutes les actions que nous faisons ici ont de l'influence, y compris en Floride, et inversement. Bref, l'urgence climatique n'est pas plus en Floride qu'ici, elle est partout en même temps. D'autre part, je constate que vous ne vous absteniez même pas sur ce vœu, et que vous ne voulez pas entendre qu'il y a une urgence climatique, y compris sur notre territoire. Chacun doit prendre sa part, et vous ne la prenez pas. »

Monsieur le Président : « Nous ne tomberons pas dans une manœuvre politique. Je vous propose à présent de passer à la question orale transmise par le groupe d'opposition Engageons-nous, sachant que celle-ci n'appelle pas à débat. Je laisse donc la lecture à Yannick DAVID, et je répondrai ensuite à cette question. »

Question orale : conflit d'intérêt et Françoise RAYNAUD

« Dans son numéro du mois de septembre, le journal *Sans culotte 85* présente une enquête dans laquelle il est question de potentiels conflits d'intérêts de la part d'une élue de la Ville et de l'Agglomération, Madame Françoise RAYNAUD. Plusieurs questions se posent à la lecture de cet article. Les faits présentés sont-ils exacts ?

Madame RAYNAUD a été désignée en juin 2015 pour suivre le volet Enseignement supérieur du Contrat de plan Etat-Région (CPER) pour le compte de l'Agglomération. La participation de l'Agglomération au CPER contenait une subvention de 56 000 euros pour le laboratoire Capteur biologique, pour l'analyse et le contrôle au sein du département Génie biologie de l'IUT de La Roche-sur-Yon. Ce laboratoire s'est associé par la suite à la société Tronico, pour créer le Labcom Recherche et industrialisation de mesures appliquées à l'environnement. Toujours au sein de l'IUT, à la fin de l'année 2015, Madame RAYNAUD est embauchée en tant que chargée d'affaires du Labcom. Dès lors, Madame RAYNAUD a-t-elle cessé d'être la représentante de l'Agglomération dans le suivi du CPER qui finançait le laboratoire pour lequel elle travaillait professionnellement ? Si oui, qui l'a remplacée, et dans quelle décision prise en Conseil peut-on retrouver cette information ?

Les casquettes de Madame RAYNAUD en tant qu'élue étaient nombreuses. Adjointe au Maire, Présidente ORYON, Vice-présidente de l'Agglomération chargée entre autres de l'enseignement supérieur et professionnel, membre du Conseil de l'institut de l'IUT. Autant de fonctions en lien direct avec sa profession. N'aurait-il pas été opportun d'envisager de décharger Madame RAYNAUD de ses délégations liées à l'enseignement supérieur et à tout ce qui se rapportait à sa profession, pour éviter tout risque de conflits d'intérêts ?

Cette nouvelle affaire, après celle du détournement de fonds publics de l'ancien directeur de cabinet du Maire, Président de l'Agglomération, vient ternir une nouvelle fois votre mandat, en provoquant auprès des Yonnaises et des Yonnais le sentiment d'un climat d'affairisme et de mélange des genres qui interrogent. Il conviendrait de faire la transparence la plus totale sur ces affaires.

Lors d'une question orale posée par notre groupe en mai 2021, vous aviez déjà refusé la formation d'une commission permettant de faire la lumière sur l'affaire du détournement de fonds de votre directeur de cabinet. Nous espérons que vous changerez enfin d'avis.

Par ailleurs, il arrive régulièrement que des élus ne participent pas à des votes. Pour assurer la transparence la plus totale vis-à-vis de nos concitoyens, notre groupe demande à ce que soit systématiquement expliqué, et de manière précise, les raisons qui amènent la non-participation au vote de ces élus. Nous rappelons la charte de l'élu local lue publiquement en début de mandat :

Article 2. « Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier ».

Article 3. « L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêt. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote ».

Yannick DAVID : « Avant de laisser la parole à Monsieur le Président pour répondre à cette question, je tiens, à titre personnel, à exprimer tout mon soutien et toute ma solidarité à Françoise RAYNAUD, avec qui je travaille depuis maintenant dix ans. C'est une femme dévouée, investie et tenace, qui est toujours au service de ses concitoyens. »

Monsieur le Président : « Mesdames et Messieurs du groupe Engageons-nous, avant de répondre factuellement à votre question orale, permettez-moi d'abord de la replacer dans le contexte du Conseil d'Agglomération de ce soir.

Je rappelle que nous avons échangé et délibéré sur les fonds de concours pour le quotidien de nos communes, sur l'accueil des entreprises pour dynamiser le territoire, sur le PCAET afin de répondre aux enjeux climatiques et fixer notre cap en matière de transition énergétique à l'échelle de 2050, et sur bien d'autres sujets tout autant stratégiques et prospectifs pour notre Agglomération, dans un contexte compliqué pour nos concitoyens.

Ne vous inquiétez pas, je répondrai tout de même à votre question orale, qui se fait l'écho d'un journal satirique dont le but est d'essayer de faire le buzz avec ces articles volontairement approximatifs, et bien souvent mensongers.

Vous appelez ça « une enquête » (je vous cite), mais pour ma part, j'appelle ça de la désinformation textuelle et j'assume. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, à titre personnel et au titre de nos collectivités, je ne réponds plus à aucune question de ce journal, car quelle que soit la réponse et les arguments exposés, les articles sont systématiquement à charge et orientés, et que nous pourrions même dire par avance ce qu'ils contiendront dans le prochain numéro. C'est désormais le fonds de commerce de ce journal, et je le déplore. Nous l'avons connu sous de meilleurs auspices, mais j'en prends acte.

Vous relayez donc la mise en cause de notre collègue Françoise RAYNAUD, et je voudrais juste vous rappeler notre méthode. Nous avons placé en responsabilité des élus qui maîtrisent les sujets qu'ils portent dans leur délégation et dans leur commission, car ils les connaissent. Nous appelons ça du bon sens vendéen, quand vous appelez ça un conflit d'intérêt. Mais jusqu'à présent, cela nous a plutôt bien réussi.

Je voudrais maintenant restituer chronologiquement les délibérations mentionnées dans l'article du journal *Sans culotte* 85, et dont vous vous faites les porte-paroles. Tout d'abord, la délibération du 30 juin 2015 ayant trait au financement et au suivi du volet Enseignement supérieur et recherche du CPER. L'Agglomération avait cofinancé à l'époque à hauteur de 131 000 euros le volet numérique du pôle universitaire, et le volet recherche du laboratoire Sebac fléché sur le laboratoire CISPEO, spécialisé dans la chimie moléculaire innovante, ainsi que le laboratoire I-G-PRO-BE, spécialisé sur les microalgues et procédés. Françoise RAYNAUD a présenté et voté cette délibération, car elle ne travaillait pas à l'IUT à cette époque. De plus, et je le répète, ces subventions étaient fléchées et ne

concernaient en aucun cas le laboratoire Labcom, dans lequel travaillera plus tard Françoise RAYNAUD.

S'agissant de la délibération du 23 mai 2017, qui concernait la subvention entre l'Agglomération et l'université de Nantes relative au développement de l'équipe de recherche Sébac de l'IUT pour l'année 2017, Françoise RAYNAUD était effectivement embauchée par l'IUT. Elle n'a donc tout naturellement ni présenté la délibération, ni pris part au vote.

Je rappellerai notamment pour le public et les Agglos yonnais qui nous suivent sur Internet, que cette procédure de non-participation au vote est classique, et qu'elle s'applique très régulièrement en Conseil municipal dans le cadre des votes concernant ORYON. Tout cela pour les élus, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, qui pourraient avoir un quelconque lien avec la délibération.

D'autre part, vous revenez une nouvelle fois sur la procédure en cours concernant mon ancien directeur de cabinet, et vous en avez tout à fait le droit. Je relèverai seulement les propos mensongers, même si de votre part, je commence à être habitué. Vous écrivez que j'ai refusé la formation d'une commission vous permettant (je vous cite) : « de faire la lumière sur cette affaire ». C'est faux, et vous le savez, sauf à ne pas écouter mes réponses à vos questions orales. J'ai simplement suivi l'avis de la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) qui est le suivant, et je le cite : « En l'état des informations portées à sa connaissance, qui font craindre une atteinte au déroulement de la procédure juridictionnelle en cours, la commission estime que les documents administratifs sollicités ne sont pas communicables ». Je le rappelle encore une fois. Un dépôt de plainte a été effectué à ma demande, et l'affaire est pendante jusqu'à ce que le jugement soit prononcé.

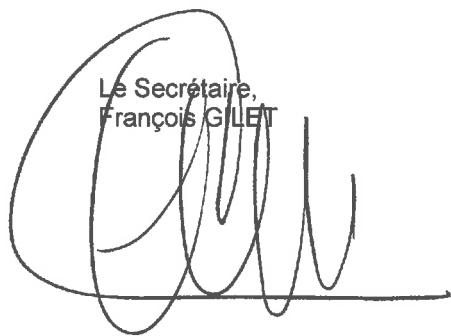
Pour terminer, je souhaite rappeler que la CADA est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la liberté d'accès aux documents administratifs, mais aussi à leur bonne utilisation. Certes, je comprends bien, Mesdames et Messieurs du groupe Engageons-nous, que vous êtes sûrement plus enclins à travers cette question orale à faire confiance à des commissions internes, ou à des conciliabules avec des fonctionnements internes et des jugements hâtifs, voire même des délations, plutôt qu'à un organisme indépendant et régi par un code, ou tout naturellement à la justice. Je suis désolé, mais ce n'est pas ma conception de la responsabilité et de la bonne marche des affaires publiques, et j'ai l'outrecuidance de penser que ce qu'il se passe aujourd'hui dans certains partis politiques me donne totalement raison.

Mes chers collègues, pour conclure, épargnons-nous autant que possible de contribuer à notre humble niveau au dégoût généralisé de nos concitoyens pour la politique. »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20 heures 20.

- 8 NOV. 2022

Le Secrétaire,
François GILLET



Le Président,
Luc BOUARD

